

## Décision du Maire

N° 2026-003

### DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Objet : Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme - Rue Gaston Pretot**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 27 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le projet de création de terrains de padel à côté de l'équipement ARENA de la SCI CMDS – Immo sise 74, rue d'Audincourt à Montbéliard (25200) représentée par Monsieur Meriem Camel ;
- Considérant que les droits à construire sur le tènement foncier duquel a été érigé l'ARENA ne permettent pas de constructions supplémentaires ;
- Considérant que la Ville envisage de vendre à la SCI la parcelle BL 542 ainsi que du domaine public non cadastré pour permettre la réalisation de ce projet sous réserve de l'acceptation par l'acquéreur d'une obligation non aedificandi ainsi que d'une interdiction de clore le parking situé sur la parcelle BL 542 ;
- Considérant que la SCI, pour pouvoir procéder au dépôt de l'autorisation d'urbanisme lui permettant de lancer le projet, doit recueillir au préalable l'autorisation du propriétaire du tènement municipal ci-avant décrit ;
- Considérant que cette décision ne vaut pas cession de foncier ;

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'autoriser la SCI CMDS-Immo à procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sur la parcelle BL 542 et le parcellaire non cadastré sis rue Gaston Pretot et Route d'Audincourt à Montbéliard, dont la Ville est propriétaire et conformément au plan annexé à la présente.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le vendredi 9 Janvier 2026

Le Maire



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 09/01/2026

Marie-Noëlle BIGUINET

Affichée le : 09/01/2026

